**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 53 (1915)

**Heft:** 44

**Artikel:** L'aventurier Besse

Autor: V.F.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-211607

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

## PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

**Administration** (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO &  $\mathbf{C}^{\mathrm{ie}}$ , Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 octobre 1915: L'aventurier Besse (V F.). — La fenna à Bézon (Marc à Louis). — « La guerre sacrée » (H.-F. Amiel). — Oh! noble simplicité. — Maître et valet (Furetière). — Cancre et goulu (V. R.). — Nos petits défauts. — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme, à Villeneuve, par J. J. Porchat (A suivre).

### L'AVENTURIER BESSE

E 20 octobre 1673, David d'Aubonne, revenant de La Côte, s'en allait à son château de Morges, quand, non loin de St-Prex, il rejoignit un bonhomme qui semblait venir de loin. Questionné sur ses affaires, ce voyageur n'en fit mystère aucun. Il se nommait François Girod, de la paroisse de Montreux, venait de Gex et se rendait à Lausanne, où l'attendait, le soir même, chez le sieur Dunoyer, un certain Maurice Besse, à la fois maquignon et racoleur. Racoleur aussi? David d'Aubonne en voulut savoir plus long, et Girod le satisfit entièrement. Maurice Besse, lui dit-il, est le fils de braves paysans de Sainte-Croix, établis à Sergey, paroisse de Valleyres-sous-Rances. Aventureux comme tant de Vaudois de ce temps-là, il avait pris du service dans les armées françaises, était devenu l'enseigne de la compagnie Hermann, à Lille, avait quitté finalement ce corps pour se rendre à Soleure, séduit par les offres avantageuses d'officiers en garnison dans cette ville. Dès lors, tout en se donnant l'air de trafiquer de chevaux, il vendait des recrues à la France 1.

LL. EE. de Berne punissaient sévèrement ce genre de métier. Aussi David d'Aubonne sempressa-t-il de signaler Besse au bailli de Lausanne, le colonel Weiss, qui était en même temps commandant des troupes du Pays de Vaud.

Le dimanche 26 octobre, Maurice Besse se trouvait à Lausanne. Il revenait de St-Maurice, où disait-il, il était allé à la foire pour acheter des chevaux. A onze heures du soir, après avoir bu « passé trois pots de vin avec Dunoyer » et soupé là-dessus, « il demanda à l'hôtesse de lai faire son compte, disant qu'il voulait partir à la minuit, quoi que son cheval boîtât et que la nuit fût tout à fait obscure ». Mais, au même moment, il tomba dans les mains des gens envoyés à sa poursuite par le bailli Weiss. Celui-ci narre ainsi cette arrestation, dans le mémoire qu'il adresse à LL. EE.:

... Luy ayant envoyé un officier pour le demander de nostre part; sur ce il prit ses deux pistolets en ses mains et en sortant du logis fist mine de les vouloir lascher contre ceux qui l'accompagnoient, mais l'un desdits compagnions les luy osta d'entre mains, et le conduisirent jusques auprès du chasteau, là où il se pensa sauver d'entre leurs mains, mais en fuyant il rencontra une pièce de bois là auprès, qui le fist tomber et mist sur ce la main à l'épée; mais il fust rattrapé et saisi jusques au lendemain qu'on l'examina. Lequel sur ce qu'on luy

<sup>1</sup>M. F. Raoul Campiche a publié sur ce personnage, dans Soldats suisses au service étranger (A. Jullien, libraire-éditeur, Genève), une intéressante étude, à laquelle nous avons puisé abondammentdemanda, s'il n'estoit pas vray qu'il estoit venu pour faire une recrue et s'il n'en avait pas désia faict cy-devant, et pourquoy il estoit venu au pays et quelle route il avoit tenu, il auroit fortement nié d'avoir jamais faict aucune recrue dans le pays...

Maurice Besse mentait effrontément. L'enquête démontra qu'il s'était livré au racolage en divers lieux, notamment à Gex, à Sainte-Croix, à Vuitebœuf. En une fois il avait amené à son capitaine Hermann 28 ou 29 recrues. Et c'était par dessus le marché un fieffé faussaire. Comme il voyageait constamment, on lui confiait quantité de messages, sans se douter qu'il en prenait connaissance et en changeait le contenu lorsqu'il pensait en tirer quelque avantage. Un jour, un de ses frères d'armes de la compagnie Hermann, nommé Favre, du bailliage d'Yverdon, le chargea de porter à ses trois enfants restés au Pays de Vaud, une lettre par laquelle il leur mandait de faire bon ménage et de rebâtir une maison qu'il venait d'acheter. Besse, refaisant la missive, écrivit aux enfants d'avoir à rejoindre leur père; et comme un sieur Jenner, l'ayant pris sur le fait, lui de-manda pourquoi il ouvrait ainsi les lettres, il répondit : « Je serois bien fol de les porter sans savoir ce qu'elles contiennent! »

Besse savait que son compte devant la justice de Berne était bon. S'il échappait à la peine capitale, il pouvait s'attendre au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Rien d'étonnant qu'il ne songeât qu'à s'évader, et il y réussit, quelques semaines après son arrestation, en se dévalant dans le large canal des latrines de sa geôle. Voici comment le bailli conte la chose:

... Ledit Besse a levé un bout d'aix du plancher dessous, par lequel il s'est dérobé en bas avec un linceul qu'il avoit attaché au bout d'un baston de la longueur d'environ ¾ d'aulne pour sousltenir ledict linceul, et estant ainsi dérobé en bas, est sorti de ce lieu par où les immondices de certaines commodités (soubs correction) passoyent. Et sorti par la porte qu'il a sans doubte trouvée ouverte, quoy qu'il y eut un verroul pour la fermer. Et de là monté en haut par les degrés iusques à la trappe quil y a dans l'aslée qu'on entre dans le Chasteau et la ouverte à force avec les reins, puisqu'il y avoit une cheville de bois que l'on tenoit à l'ordinaire pour la fermer, qu'à cest effet on mettoit dans un fer qu'il y a, à moins qu'on ne l'aye ostée le soir, au moyen de quoy estant sorti à la grande cour dudict Chasteau il se seroit dévalé embas la muraille auprès de la fontaine vers le sommer Haus (?) avec une corde de paille qu'il avoit sans doute faite dans la prison, selon que tout cela est évidemment apparu ledit mattin... 1er décembre 1673.

Dès lors, on perd la trace de Maurice Besse. C'était un habile coquin. V. F.

A l'examen. — Pourriez-vous me citer un cap? demande un expert à un élève.

L'élève reste ahuri.

— Retirez-vous, fait l'expert, vous n'avez pas de cap à citer.

Voyons, applaudissez!

### LA FENNA A BÉZON

L'è on rîdo affére po lè fenne quand l'ant dâi z'hommo que bâivant trau et faut pas ître mau l'èbahia que dâi iâdzo sèiant grindze. Quand on vâi rarrevâ clliau corps avoué dâi fèdèrale dau tonnerro, on pau pas de moins de bramâ: dai biberon dinse que trabetsant, que rotant, que ronnant, que ronfiliant, què teimpétant, n'est rein tant ragoteint. Dèmandâ pî à la fenna à Bêzon.

Bézon l'ètâi z'u à la fâire d'Ouron po veindre dâi petit caïenet que sa gouda lâi avâi fé : trâi petit portset et duve caïette. L'a bo et bin veindu et bin conteint que l'a ètâ. Mâ l'ètâi dza à boun' hâora et, ma fâi! la faliu allâ bâire on verro, pu dautrâi, pu dai demi, tant que lo poûro Bézon s'è trovâ sou à fére dein sè tsaussè. L'è rarrevâ à l'ottô avoué sa bombardâïe. Quemet a-te pu betâ l'èga à l'étrâbilio? N'ein sè rein, d'ailleu vo séde que lâi a on bon Dieu po lè soulon. La fenna, la Méry, l'a bin laissî fére tot solet : regrettâve pas on hommo dinse. Por quant à Bézon, l'ètâi tellameint sou que s'è trompâ de porta et, na pas eintrâ dein son pâilo, va-te pas sè reduire vè sa gouda dein l'ètrâbllio âi caïon. L'ètâi tant su d'ître tsi lî, que doûte sè solâ que met dein l'audzo, tré sè tsâusson, sè z'haillon, sè tsausse, bete tot clli fricot su lo caïon que l'ètâi bin cutsî tranquillameint, s'ètèi dè coûte ein pantet et coumeince à ronfilià à fére fière lè relodzo.

Lo leindèman matin, la troûïe, que n'avâi rein de de tota la né, sè met à ronna on bocon. Prau su que lè z'haillon à Bézon lâi gravâvant. Stisse sè reveille à maîti, et, quand l'oût rognassî, se revîre de l'autre côté, lè jet adî clliou et ie fâ, çâ sè craïa vè sa fenna:

—  $\mathbf{M}\mathbf{\hat{a}}$ ,  $\mathbf{m}\mathbf{\hat{a}}$ ,  $\mathbf{M}\mathbf{\acute{e}ry}$ ,  $\mathbf{\hat{i}}$ -to grindze que te depuste tant?

Duve z'hâore aprî, quand la Méry l'è vegniâte por baillî à medzî à son caïon et que l'a trovâ cllia represeintachon, ein a risu po coumeincî. Ein aprî ein a z'u tant dèlâo et l'ein a ètâ tant dzalaudza que desâi âi dzein :

— Pu pas revère ma trouïe du que l'a fé la gagui avoué mon hommo!

 $M_{\rm ARC}$  a Louis.

Les aristos! — Un paysan, en conversation, l'autre jour, avec un de ses voisins, criait à tuetête contre les aristocrates.

— Mâ qu'ête don que stan z'aristocra que te fon tan bramâ.

— Commein, te ne le sa pas ? Le lo djudjo dé pé, lo menistre, lè municipô, lè créanciers, ti stiau que ne volian pas no laissi férè à noûtra tita!

On demande! — Un de nos journaux contenait l'autre jour l'annonce que voici :

nait l'autre jour l'annonce que voici : « On demande pour l'hôtel de... à ", deux filles à deux langues, dont l'une ayant déjà servi »